

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 20 SEPTEMBRE 2022**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 20 septembre 2022 à 18 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à ANSE :

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE	1				Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIIS	Thierry THOLIN		1			Lydie AUGAY	1
AMPUIS	Olivier PASCUAL				1	Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR				1	Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX	1				Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE	1				Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE		1			Philippe JAMEY	1
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY	1				Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENAY	Bernard PINET	1				Karim NAILI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Pierre MARTIN	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON		1			Jean-Paul GOULEME	1
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÊME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID			1		Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD		1			Raphaëlle RABILLON	1
CHAMELET	Alain CHAMBRU	1				Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Nicolas VARIGNY				1	Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET				1	Fabienne LAMOTTE	
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Pierre Yves LANGE	1				Michèle JARRIGE	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND	1				Laurence RABOISSON-CROUPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSE	1				Albert SZOSTEK	
CHENAS	jacques DUCHET	1				Henry BAILLY	1
CHENELETTE	Geneviève AYMARD				1	Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	1
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS	1				Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN		1			Gontran BODESCOT	1
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD	1				Jean-Pierre LIOBARD	1
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNY	Benjamin MOUTET	1				Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX				1	Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	1

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI			1		Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	1
COURS	Bernard KRAEUTLER	1				Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT				1	Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET				1	Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER	1				Pascal BEAUVERIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON	1				Caroline BENOIT-GONIN	
FRONTENAS	Joël CRIONAY				1	Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU		1			Bertrand BOURDET	1
	Laurence JURKIEWIEZ			1			
	Jacques COLLET			1			
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Catherine REBAUD	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Olivier GUYOMAR				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA	1				Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL			1		Samuel JUBAN	
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE		1			Frédéric MICHAUD	1
HALLES (LES)	Jean-Paul GOMES				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Nicolas MURE	1
JONS	Isabelle LE GREN				1	Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT	1				Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE	1				Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL				1	Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD				1	Bernard ROSSIER	
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY				1	Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET				1	Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI				1	Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI	1				Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND	1				Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSENDE	1				Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET	1				Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Jean-Philippe LE CALVÉ		1			Valéry DUGELAY	1
MARCHAMPT	Laurent BRUN	1				Dominique VITTAUT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON		1			Georges SICILIANO	1
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLLOY	1				Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE	1				Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE	1				Frédéric TRUC	
MOIRE	Jean-Daniel RONGIERES	1				Régis LATHUILLIERE	
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN	1				Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET	1				Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD	1				Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	1
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	1
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD	1				Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCCQ				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET	1				Gérard TACHON	
POLLIONNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Jean-Pierre KHIREDDINE	1				Didier LUXEMBOURGER	
POMMIERS	Fabrice FUTIN	1				Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Denis DABONOT	1
PROPIERES	Patrick VULLO	1				Séverine BOTTERON	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET		1			Jean-Pierre GEREZ	1
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL		1			Adrien PERRON	1
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO	1				Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS	1				Didier COMBIER	
RONNO	Pascal TATY	1				Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE	1				Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON	1				Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT	1				Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Frédéric LOGEZ				1	Daniel ABAD	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE				1	Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE		1			Roger REYNARD	1
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX				1	Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET	1				Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT				1	Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélie JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL	1				Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAINE	1				Stéphane RECORIS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER	1				Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL	1				Nathalie DUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT	1				Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD				1	Gilles PUPIER	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE RENEINS	Bernard GROSBOST				1	Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON	1				Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI		1			Jean-Yves PHILIBERT	1
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIERE	Jean COUTURIER		1			Christophe DEPORTE	1
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI				1	Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER				1	Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON		1			Pascal TISSOT	1
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1	Roger MAZARD	
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL			1		Gérard THEVENON	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE		1			Jérôme SANGOUARD	1
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1	Sylvain ODIN	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD				1	Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD	1				Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE				1	Matthieu PÂISSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT	1				Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Jean-Yves DURNERIN	1				Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE				1	Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Yves DELORME				1	Jacques REGNIER-VIGOUROUX	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALON	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO	1				Laurent NAULIN	1
TAPONAS	Gérard CIMETIERE				1	Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON				1	Alain PERONNET	
	Marcel COTTON	1					
	Philippe TRIOMPHE				1		
TERNAND	Philippe PEYROT				1	Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Pascal VIGNON	1				Bernard PELLON	
THURINS	Noël FAURE	1				Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Florian MERCIER	1				Claude HUMBERT	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET	1				Jean DEGACHE	1
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT			1		Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS	1				Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE	1				Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL				1	Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Aloïs HAMM	1
	Isabelle GAVEL	1				Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER		1				
	Pascale REYNAUD	1					
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÈMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	1
YZERON	Olivier AIGLON	1				Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS			1		Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER	1				Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN				1	Daniel FAYARD	
	Didier JAFFRE			1		René THEVENON	
TOTAL		107	18	9	80		30

9 POUVOIRS
Jean-Pierre CID (Chabanière) représenté par Sylvia SPAGNOLO (Riverie)
Yves RACHEDI (Condrieu) représenté par Daniel JAMET (Tupin-Semons)
Jacques COLLET (Genas) représenté par Georges VISCOGLIOSI (Colombier Saugnieu)
Laurence JURKIEVIEZ (Genas) représentée par Jean-Christophe WADBLED (Limas)
Yannis HODOUL (Grézieu-le-Marché) représenté par Sandrine ARNAUD (Vaugneray)
Jean-David ATHENOL (Saint-Laurent-de-Mure) représenté par Jean-Marc JOVET (Saint-Bonnet-de-Mure)
Jean-Yves GRANDCLEMENT (Val d'Oingt) représenté par Pascal LEBRUN (Alix)
Thierry DUBUIS (CEEL) représenté par Jack CHEVALIER (CEEL)
Didier JAFFRE (CCSB) représenté par Malik HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)

Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice
Secrétaire de séance : Aloïs HAMM (Villefranche sur Saône)

13 personnes assistaient également à la réunion :

Henry BAILLY (Suppléant de Chenas)
Pascal BENOIT (Suppléant de Les chères)
Jean-Pierre LIOBARD (Suppléant de Civrieux d'Azergues)
Arnaud CORDIER (Suppléant de Colombier Saugnieu)
Jean-Paul LAFOND (Suppléant de Corcelles)
Nicolas MURE (Suppléant de Haute Rivoire)
Pierre BOIRON (Suppléant de Longes)
Bernard BOUCHET (Suppléant de Montrottier)
Hervé MERCIER (Suppléant de Morancé)
Denis DABONOT (Suppléant de Poule-les-Echarmeaux)
Laurent NAULIN (Suppléant de Taluyers)
Jean DEGACHE (Suppléant de Tupin-Semons)
Jean-Robert LAGOUTTE (Vindry sur Turdine)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

Mme PAQUIEN, Directrice Générale des Services
Mme CHASSAING, Assistante de direction
Mmes BRUCHON, COLAS, MAREY, PHALIPPON, Service Finances et RH
Mme BRUN et M. BATS, Responsable des affaires juridiques et assemblées
Mme BLOT, Responsable communication
Mme DA SILVA, Service Recherche de financements et Innovation
M. KERNEÏS, Responsable Gouvernance et stratégie énergétique territoriale, Concessions et achats d'énergies
M. GALAND, Service des Systèmes d'Information
MM. DESREUMAUX, SOUBRILLARD, BATIT, BERLAND, CHESA,
LE LOUET, LACHIZE, LACROIX, FLORIN, FRAISSE, DEBBAH, Service Technique
MM. BONARDI, HAMMOUMI, LANDREIN et VANDENBERGHE, Service Energies
Mmes PERRATON, SIMEANT, Assistantes administratives

ORDRE DU JOUR

POINTS GENERAUX

- Rapport d'activités du Président
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du comité du 14 juin 2022

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Budget principal – Affectation des résultats
- Budget principal – Approbation du budget supplémentaire 2022
- Budget principal – Actualisation des autorisations de programme dans le cadre du plan d'investissement travaux de la démarche performancielle (2022- 2025)
- Budget autonome SYDER Chaleur – Affectation des résultats
- Budget autonome SYDER Chaleur – Approbation du budget supplémentaire 2022
- Budget autonome SYDER Chaleur – Création d'une autorisation de programme dans le cadre du plan d'investissement travaux de la construction de la chaufferie de Montrottier

ECLAIRAGE PUBLIC

- Réponse au programme ACTEE « Lum-acte » visant à favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités

CHALEUR

- Remise gracieuse – non facturation de l'abonnement trimestriel pour un abonné de Saint-Martin-en-Haut (interruption de service)
- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » de la commune de MORANCÉ

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de Saint-Clément-les-Places

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Délégations de pouvoir du Comité au Bureau – modifications
- Autorisation de signature et authentification des actes passés en la forme administrative
- Organisation du comité syndical du 15 novembre 2022

QUESTIONS DIVERSES

- Signature convention Banque des territoires

RELEVÉ DES DÉBATS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence.

Depuis le comité du 14 juin dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Le 19 juillet, j'ai rencontré le Président de l'université Lyon 1 au sujet de la création de la chaire universitaire actée lors du comité syndical du 14 juin dernier.

L'été nous a aussi permis d'analyser les 8 offres qui ont été déposées pour l'AMI Puissance Photovoltaïque que vous aviez acté lors du comité du 22 mars dernier. Nous avons auditionné 6 des 8 candidats la semaine passée pendant 3 jours avec Didier MOULIN, Michel GOUGET et Pascal LEBRUN. Nous avons des propositions qui sont déjà intéressantes mais qui doivent encore être améliorées.

Nous avons également mis à profit la pause estivale pour lancer, comme vous l'aviez aussi validé, une consultation pour la fourniture et l'exploitation de capteurs communicants connectables au réseau des compteurs électriques Linky.

Alors que nous traversons une crise énergétique majeure, nous essayons de trouver des solutions pour diminuer nos/vos consommations. Dans les toutes prochaines semaines, nous pourrons vous aider à trouver des solutions rapides et pérennes.

Les 29 et 30 août, accompagné de Sylvain SOTTON et Pascale REYNAUD, Vice-présidents, et des services, nous nous sommes rendus à UTRECHT aux Pays-Bas pour une visite de l'entreprise NEDAL sur leurs solutions de bornes IRVE sur lampadaires.

Le 6 septembre, comme convenu lors de notre première réunion du 10 mai dernier, avec Sandrine ARNAUD et Michel GOUGET, Vice-présidents, nous avons reçu les 4 centrales villageoises du département et l'association des centrales villageoises, en présence également d'AURA-EE afin de poursuivre nos échanges sur nos activités communes en matière de développement du photovoltaïque.

J'ai reçu le cabinet MERLIN avec les services afin de faire un point sur le dossier CSR (Combustibles solides de récupération).

Dans le contexte actuel, j'ai été sollicité par plusieurs médias comme BFM Lyon, France 3, Le Patriote et le Progrès pour expliquer comment le SYDER va accompagner ses communes adhérentes face à cette crise énergétique. C'est dans cette même perspective que j'ai participé à l'émission Lyon Politiques sur BFM TV jeudi dernier.

Je suis également intervenu sur ce même sujet lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du Rhône du 2 septembre dernier sur l'invitation de Sylvain SOTTON.

ENEDIS / GRDF

Dans le cadre des négociations avec ENEDIS pour le nouveau contrat de concession Électricité, avec Jules JOASSARD et Hervé KERNEÏS, nous avons poursuivi nos échanges avec Patrick LYONNET, Directeur Régional ENEDIS et Elise CABROL, Directrice Territoriale.

Toujours dans le cadre des négociations avec ENEDIS et du litige qui nous oppose, j'ai rencontré à plusieurs reprises, un cabinet d'avocats sur des éventuels leviers d'actions du point de vue du droit européen.

Dans le cadre des négociations sur le nouveau contrat de concession Gaz, aucune réunion n'a eu lieu depuis celle du 31 mai dernier été écourtée suite à des propos agressifs et d'un mépris incroyable tenus par un nouvel interlocuteur n'ayant participé à aucune des réunions préparatoires.

INSTANCES DU SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

- Plusieurs commissions des Vice-présidents où les sujets en cours sont abordés tels que les finances, les concessions, les ressources humaines, la transition énergétique ;
- Un Conseil d'exploitation de la Régie SYDER Chaleur le 6 septembre ;
- Une revue de projets sur les différents dossiers en cours actuellement avec le service Photovoltaïque en présence du Vice-président, de la DGS.
- Deux réunions du bureau Syndical ont eu lieu depuis le 14 juin, lors desquelles des délibérations ont été approuvées à l'unanimité, en plus des délibérations d'attribution des marchés évoquées ci-après, notamment celle de la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Bureau Syndical du 19 juillet 2022

Dans le cadre du marché de travaux de réseaux secs lancé selon la procédure formalisée avec négociation, le Bureau syndical du 10 mai m'a autorisé à négocier avec les entreprises retenues pour présenter une offre. Ces négociations ont eu lieu le 5 juillet. A l'issue de ces négociations, après analyse des offres remises par les entreprises, la commission d'appel d'offres, puis le bureau syndical se sont réunis pour attribuer ces marchés :

Lots	Désignation	Choix de la Commission d'appel d'offres
1	CC Saône Beaujolais	DERICHEBOURG ENERGIE EP
2	CA Ouest Rhodanien	DERICHEBOURG ENERGIE EP
4	CC Beaujolais Pierres Dorées	SOBECA
5	CC Monts du Lyonnais	SERP
6	CC Pays de l'Arbresle	SOBECA
7	CC Vallons du Lyonnais	RAMPA ENERGIES
8	CC Pays Mornantais + Montagny	RAMPA ENERGIES
9	CA Vienne Condrieu Agglomération	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES
10	CC Pays de l'Ozon	INEO RHONE ALPES
11	CC Est Lyonnais	ADG ENERGY

Le lot 3 « CA Villefranche Beaujolais Saône » a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (absence de concurrence). La relance de ce lot 3 a été publiée le 27 juillet dernier pour une remise des offres au 20 août. Après analyse des candidatures, les négociations ont eu lieu ce matin avec les entreprises retenues pour présenter une offre dont l'attribution de ce marché est fixée au 4 octobre prochain.

Bureau Syndical du 6 septembre 2022

- **Attribution de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents « Fourniture et acheminement d'électricité pour les membres du groupement de commandes du SYDER » dont les résultats sont les suivants :**

Lot n° 1 Fourniture et acheminement d'électricité pour les PDL Bâtiment et Eclairage Public avec énergie certifié par garantie d'origine standard	Choix de la Commission d'appel d'offres
ENGIE – 2 impasse Augustin Fresnel – 44801 SAINT-HERBLAIN	1
EDF SA – 22-30 avenue de Wagram – 75008 PARIS	2

RELATION AVEC LES COMMUNES

Dans le cadre de mes relations avec les communes adhérentes, j'ai rencontré plusieurs maires pour un point sur les dossiers en cours dans leur commune et présenter les différents services que peut leur apporter le SYDER, à savoir :

- Guy MARTINET, Maire de LOIRE SUR RHONE
- Christophe CLAUZEL, Maire de CERCIE

Le 25 juin, j'ai participé à CHENAS à l'inauguration de la chaufferie bois, des bâtiments périscolaires et maternels de l'école.

RELATIONS EXTERIEURES

Le 22 juin, j'ai présidé l'assemblée spéciale des Collectivités et EPCI de la SEM SOLEIL, et participé à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le 23 juin, j'ai participé au Conseil d'Administration de la FNCCR.

Le 24 juin, avec Virginie PAQUIEN, nous avons participé à la réunion des Présidents de TEARA en Auvergne où nous avons abordé notamment la hausse des prix de l'énergie et le congrès de la FNCCR de la semaine prochaine.

RESSOURCES HUMAINES

Le 8 juillet, j'ai réuni certains responsables de service pour une réunion de brainstorming sur les thèmes : « le SYDER et ses territoires » et « le SYDER de demain ».

De nombreux jurys se sont tenus et vont se tenir dans les prochains jours. Je ne vous cache pas que nous rencontrons tout comme vous en communes de vraies difficultés pour recruter, mais nous avons quand même accueilli jeudi 15 septembre Théo DUPLUS en tant que Chargé de mission SIG.

Je vous remercie de votre attention. »

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

APPEL A LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Discours de Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER

La crise énergétique, inédite, violente et sans précédent que nous traversons, fragilise et déstabilise l'équilibre de nos communes petites et grandes. Les obligeant à augmenter leur fiscalité, à couper certaines dépenses de leur budget et à fermer des bâtiments publics trop énergivores, et demain peut-être même des services publics essentiels.

Dans un tel contexte, le SYDER qui est l'autorité organisatrice des énergies sur le territoire rhodanien, lance **un APPEL à la responsabilité et à la sobriété énergétique** à destination de l'ensemble des collectivités de son périmètre.

Si le SYDER mène déjà un certain nombre de projets et d'actions en faveur de la maîtrise et de l'efficacité énergétique à travers **le développement des énergies renouvelables, la démarche performancielle** ou encore **le groupement d'achat d'électricité**, il apparait que face à l'urgence que nous traversons, nous devons impérativement **changer de paradigme et reconsidérer nos modes de consommations énergétiques**.

Dès lors, le SYDER s'engage à **accompagner** dès à présent **toutes communes et collectivités volontaires** de son territoire à travers des **mesures concrètes et d'urgence à impact immédiat** pour limiter leurs dépenses et consommations énergétiques.

Parmi ces mesures, le SYDER préconise à ces communes volontaires :

- La **coupure de l'éclairage public** à partir de 20 heures ou 22 heures, selon le souhait de la commune, et jusqu'à 5 ou 6 heures du matin, en installant gratuitement et pour le compte des communes des horloges ;
- L'**extinction**, au moins temporairement, **des façades des bâtiments publics et l'éclairage décoratif** dès à présent ;
- L'**abaissement des températures dans les équipements publics** notamment dans les bâtiments publics à 19° mais aussi dans les piscines à 26° ;
- La **promotion des démarches écoresponsables** notamment en matière d'achat mais aussi d'usage numérique, de pratiques et usages professionnels.

Le SYDER diffusera **un plan de sobriété énergétique sous la forme d'un vade-mecum** qui détaillera l'ensemble de ces préconisations et recommandations à destination des communes.

Parallèlement à ces mesures d'urgence, le SYDER s'engage à accélérer et à massifier ses projets d'énergies renouvelables et ses projets de maîtrise énergétique qui sont eux aussi une réponse efficace à cette crise énergétique et assurément à la crise environnementale.

Dès lors, le SYDER s'engage à :

- **Développer les premières briques de la plateforme énergétique** dès 2023 visant à mieux connaître et maîtriser les consommations énergétiques ;
- **Constituer une task force d'économies de flux** qui pourront intervenir à la demande des communes membres pour travailler rapidement et gracieusement sur la **rénovation énergétique en priorisant les bâtiments énergivores** ;
- **Massifier l'énergie solaire sur son territoire à travers l'AMI PUISSANCE** qui permettra de produire 1GWc d'énergie photovoltaïque sur son territoire et de faire du **Rhône un territoire d'excellence énergétique** ;
- **Accompagner le développement de la mobilité électrique** pour que d'ici 2025 ; **1133 points de charge publics et privés soient installés sur le Rhône** ;
- **Développer les chaufferies biomasses et réseaux de chaleur** pour des systèmes de chauffe plus responsables et moins énergivores ;
- **Relayer, promouvoir toutes les actions qui contribuent à la réduction des consommations énergétiques et les empreintes carbone** tant au niveau des entités publiques, que du monde économique et artisanal, des particuliers, du tissu associatif, etc ;
- **Accompagner le développement structurel des filières de l'énergie renouvelable et locale** à l'échelle de son territoire.

Par ailleurs, parce que le SYDER est un organisme solidaire de ses collectivités membres, il s'engage à **créer un fonds d'urgence et de soutien pour 2023** et à prendre des **mesures exceptionnelles pour alléger les charges de ses communes membres** les plus en difficulté.

Enfin, il est indéniable que les collectivités et les syndicats d'énergie, comme le nôtre, ne pourront en aucun cas faire face à cette crise, seuls. Dès lors, **nous appelons l'État à s'engager et à se mobiliser** pleinement dans la **mise en place de dispositifs d'aides et d'accompagnement** pour encourager toutes les communes (petites et grandes) à se tourner vers des **équipements innovants ou des installations vertueuses écologiquement et économiquement**. Il en va du **maintien d'un grand nombre de services publics locaux** auxquels nous sommes tous très attachés.

Les temps, que nous traversons, sont graves, cette crise ne fait que commencer ; mais ensemble nous parviendrons à la surmonter.

Elle doit être ce **signal d'alerte** dont nous devons nous saisir pour préparer la mutation du secteur, pour **prendre en main notre destin et notre souveraineté énergétique** !

Cette crise doit être le moteur pour inventer nos lendemains !

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Aloïs HAMM, délégué suppléant de la commune de Villefranche-sur-Saône, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Aloïs HAMM est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 14 JUIN 2022

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Comité du 14 juin 2022.

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Budget principal - Affectation des résultats

Les membres du Comité sont appelés à procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus du compte administratif du budget principal.

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

Le résultat de fonctionnement résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année, ainsi que la reprise du résultat de l'année précédente.

Il s'élève pour l'année 2021 à **17 854 474,30 €** et est établi comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Exercice 2021	59 135 215,87 €	74 227 824,12 €	15 092 608,25 €
Report exercice 2020		2 761 866,05 €	2 761 866,05 €
Résultat de fonctionnement 2021	59 135 215,87 €	76 989 690,17 €	17 854 474,30 €

Le résultat d'investissement résulte de la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'année, ainsi que de la reprise du résultat de l'année précédente.

Il s'élève pour l'année 2021 à **-5 005 023,26 €** et est établi comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Exercice 2021	26 839 711,14 €	33 527 777,17 €	6 688 066,03 €
Report exercice 2020	11 693 089,29 €		11 693 089,29 €
Résultat d'investissement 2021	38 532 800,43 €	33 527 777,17 €	-5 005 023,26 €

Le résultat global de l'exercice correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses de l'exercice, y compris les reports de l'exercice précédent (total des résultats précités).

Il s'élève pour l'année 2021 à **12 849 451,04 €** et est établi comme suit :

RESULTAT 2021	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Fonctionnement	59 135 215,87 €	76 989 690,17 €	17 854 474,30 €
Investissement	38 532 800,43 €	33 527 777,17 €	-5 005 023,26 €
Total du résultat de l'exercice	97 668 016,30 €	110 517 467,34 €	12 849 451,04 €

Le compte administratif 2021 du budget principal présente des restes à réaliser.

RESULTAT 2021	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	11 369 500,00 €	39 000,00 €	-11 330 500,00 €
Total des restes à réaliser	11 369 500,00 €	39 000,00 €	-11 330 500,00 €

Pour l'exercice 2022, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement 2021 à reprendre sur 2022	-5 005 023,26 €
Reste à réaliser 2021 à reporter sur 2022	-11 330 500,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-16 335 523,26 €

Le solde de l'excédent de la section de fonctionnement s'établit à :

SOLDE D'EXECUTION	
Excédent de la section de fonctionnement 2021	17 854 474,30 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-16 335 523,26 €
Reliquat d'excédent de fonctionnement à affecter	1 518 951,04 €

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances propose au Comité syndical :

- **De constater** que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses, tels que présentés ci-dessus présentent un solde négatif de **-11 330 500,00 €**
- **D'inscrire** un solde négatif de la section d'investissement de **5 005 023,26 €** au compte 001 « Solde d'exécution reporté » en dépenses d'investissement
- **D'affecter** la somme de **16 335 523,26 €** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en réserve obligatoire, par l'émission d'un titre au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- **De constater** un solde positif de la section de fonctionnement de : **1 518 951,04 €** et d'inscrire cette somme en recette de la section de fonctionnement du budget principal, en recettes au compte 002 « Excédent reporté ».

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget principal tel que présenté en séance. (voir délibération)

- Budget principal - Approbation du budget supplémentaire 2022

Didier MOULIN, Vice-président aux finances donne lecture à l'assemblée du projet de budget supplémentaire 2022 du budget principal, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Celui-ci reprend les restes à réaliser du compte administratif 2021, la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021, et les reports des exercices précédents.

Il permet un réajustement des charges à caractère général, la prise en compte des emprunts contractés dans le cadre de la convention d'intracring, la revalorisation des amortissements en investissement par suite de la refonte de l'inventaire du budget.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, (voir délibération et note synthétique en annexe)

⇒ **Constata que le budget supplémentaire 2022 du SYDER s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- En section de fonctionnement à hauteur de **1 518 951,04 €**
- En section d'investissement à hauteur de **19 085 974,30 €**

⇒ **Reconnaît la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,**

⇒ **Vote les crédits par nature au niveau des chapitres en section d'investissement et de fonctionnement sans spécialiser aucun article**

- Budget principal – Actualisation des autorisations de programme dans le cadre du plan d'investissement travaux de la démarche performancielle (2022- 2025)

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances rappelle que selon le code général des collectivités territoriales, les dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées peuvent être engagées par des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), qui sont seuls pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire.

Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et de leur financement, d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.

Conformément à l'article R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération a pour objet la révision des autorisations de programme à l'occasion d'une étape budgétaire. C'est également l'occasion de créer une nouvelle Autorisation de Programme en recettes d'investissement, suite à la contractualisation d'un emprunt Intracring pour le financement de la Démarche performancielle.

La révision des autorisations de programme traduit les différents transferts entre ces autorisations, la création de sous-catégories au sein de l' « AP Travaux » et une nouvelle planification budgétaire de

l'AP « Démarche performancielle ».

Il est donc proposé à ce jour, les modifications suivantes :

- **Division de l'AP Démarche performancielle en deux AP :**

- Eclairage
- Télégestions

Autorisations de programme Dépenses			Echéancier prévisionnel de réalisation			
Nom de l'AP	Année de l'AP	Montant de l'AP actualisé	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Démarche Performancielle - Eclairage	2022	42 849 540,00 €	5 903 276,40 €	16 037 151,00 €	13 443 139,80 €	7 465 972,80 €
Démarche Performancielle - Télégestion	2022	33 368 544,00 €	4 518 359,64 €	12 156 995,10 €	10 616 617,98 €	6 076 571,28 €

- **Création de l'AP Bornes IRVE :**

Autorisations de programme Dépenses			Echéancier prévisionnel de réalisation			
Nom de l'AP	Année de l'AP	Montant de l'AP actualisé	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Bornes IRVE 2022 (SDIRVE)	2022	3 905 640,00 €	600 000,00 €	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €	1 105 640,00 €

- **Création d'une AP en recettes d'investissement, liée à la signature de la convention d'Intracting avec la Banque des Territoires :** AP emprunt Démarche performancielle pour un montant global de 30 millions d'euros.

Autorisations de programme Recettes			Echéancier prévisionnel de réalisation		
Nom de l'AP	Année de l'AP	Montant de l'AP actualisé	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Emprunt Intracting	2022	30 000 000,00 €	12 000 000,00 €	10 000 000,00 €	8 000 000,00 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide l'actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'investissement Travaux et Démarche performancielle 2022 – 2025 telle que décrite dans le rapport liminaire, à savoir : la création de l'AP Démarche performancielle en deux AP : éclairage et télégestion, création de l'AP Bornes IRVE, et création d'une AP en recettes d'investissement, liée à la signature de la convention d'Intracting avec la Banque des Territoires. (voir délibération)

- Budget autonome SYDER Chaleur - Affectation des résultats

Les membres du Comité sont appelés à procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus du compte administratif du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur ».

Les résultats de l'exercice 2021 sont les suivants :

Le résultat d'exploitation résulte de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation de l'année, ainsi que la reprise du résultat de l'année précédente.

Il s'élève pour l'année 2021 à -51 320,33 € et est établi comme suit :

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Exercice 2021	450 831,43 €	464 810,49 €	13 979,06 €
Report exercice 2020	65 299,39 €		-65 299,39 €
Résultat d'exploitation 2021	516 130,82 €	464 810,49 €	-51 320,33 €

Pour l'exercice 2021, la section d'exploitation présentant un déficit, la somme de 51 320,33 € sera inscrite en dépenses d'exploitation.

Le résultat d'investissement résulte de la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'année, ainsi que de la reprise du résultat de l'année précédente.

Il s'élève pour l'année 2021 à **392 421,80 €** et est établi comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Exercice 2021	2 508 356,83 €	2 737 048,37 €	228 691,54 €
Report exercice 2020		163 730,26 €	163 730,26 €
Résultat d'investissement 2021	2 508 356,83 €	2 900 778,63 €	392 421,80 €

Le résultat global de l'exercice correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses de l'exercice, y compris les reports de l'exercice précédent.

Il s'élève pour l'année 2021 à **341 101,47 €** et est établi comme suit :

RESULTAT 2021	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Exploitation	516 130,82 €	464 810,49 €	-51 320,33 €
Investissement	2 508 356,83 €	2 900 778,63 €	392 421,80 €
Total du résultat de l'exercice	3 024 487,65 €	3 365 589,12 €	341 101,47 €

Le compte administratif 2021 du budget autonome de la régie SYDER Chaleur présente des restes à réaliser.

RESTES A REALISER 2021	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Investissement	893 469,65 €	1 221 077,00 €	327 607,35 €
Total des restes à réaliser	893 469,65 €	1 221 077,00 €	327 607,35 €

Pour l'exercice 2021, il y a un excédent de la section d'investissement à hauteur de 327 607,35 € :

INVESTISSEMENT	
Excédent de financement 2021 à reprendre sur 2022	392 421,80 €
Excédent de financement de la section d'investissement	392 421,80 €

Pour l'exercice 2021, la section d'investissement présentant un excédent, la somme de 327 607,35 € sera inscrite en recette d'investissement

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances propose au Comité syndical :

- **De constater** que les montants des restes à réaliser en section d'investissement, en dépenses et en recettes, tels que présentés ci-dessus présentent un solde positif de **327 607,35 €**
- **D'affecter la somme de :** **392 421,80 €**
En recettes d'investissement au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».
- **De constater** un solde négatif de la section d'exploitation de : **-51 320,33 €**
et d'inscrire ce besoin de financement en section d'exploitation du budget supplémentaire SYDER Chaleur 2021, en dépense au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget autonome de la régie « SYDER Chaleur » tel que présenté en séance (voir délibération et note synthétique en annexe)

- Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Approbation du budget supplémentaire 2022

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances donne lecture à l'assemblée du projet de budget supplémentaire 2022 du budget autonome de la régie SYDER Chaleur, établi selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Celui-ci reprend les restes à réaliser du compte administratif 2021, la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2021, et les reports des exercices précédents.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, (voir délibération et note synthétique en annexe)

⇒ **Constata que le budget supplémentaire 2022 de la régie SYDER Chaleur s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- **En section d'exploitation à hauteur de** **171 300,00 €**
- **En section d'investissement à hauteur de** **957 569,65 €**

⇒ **Reconnaît la sincérité des crédits inscrits en dépenses et en recettes,**

⇒ **Vote les crédits par nature au niveau des chapitres en section d'investissement et d'exploitation sans spécialiser aucun article.**

- Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Création d'une autorisation de programme dans le cadre du plan d'investissement travaux de la construction de la chaufferie de Montrottier

Didier MOULIN, Vice-président aux Finances rappelle que selon le code général des collectivités territoriales, les dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées peuvent être engagées par des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), qui sont seuls pris en compte dans le calcul de l'équilibre budgétaire.

Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et de leur financement, d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.

Conformément à l'article R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération a pour objet la création d'une autorisation de programme à l'occasion d'une étape budgétaire. C'est également l'occasion de créer une nouvelle Autorisation de Programme en recettes d'investissement, corrélativement à la dépense, puisque les investissements sont financés par un emprunt.

L'autorisation de programme traduit les différentes échéances de paiement des travaux, ainsi qu'un différé des appels de fonds de l'emprunt.

Il propose donc la création de l'autorisation de programme suivante :

○ **Travaux de chaufferie de Montrottier**

Autorisations de programme Dépenses			Echéancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	Année de l'AP	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023
Travaux de chaufferie de Montrottier	2022	2 900 000 €	800 000,00 €	2 100 000,00 €

- **Création d'une AP en recettes d'investissement, emprunt pour la construction de la chaufferie de Montrottier**

Autorisations de programme Recettes			Echéancier prévisionnel de réalisation	
Nom de l'AP	Année de l'AP	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023
Emprunt pour la construction de la chaufferie de Montrottier	2022	2 900 000 €	800 000,00 €	2 100 000,00 €

Personne ne souhaitant prendre la parole, Didier MOULIN procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	133
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	1

Le comité syndical, à l'unanimité, décide la création d'une Autorisation de programme (AP) dans le cadre de la construction de la chaufferie de Montrottier, à savoir : la création de l'AP Dépenses pour les travaux et création d'une AP en recettes d'investissement, emprunt pour la construction de la chaufferie de Montrottier. (Cf. délibération)

ECLAIRAGE PUBLIC

- Réponse au programme ACTEE « Lum-acte » visant à favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités »

Pascal LEBRUN, Vice-président à l'exploitation des réseaux rappelle que le sous-programme « LUM'ACTE » lancé dans le cadre du programme ACTEE (porté par la FNCCR) permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses de maîtriser leurs consommations et améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage public.

Ce sous-programme soutient financièrement les collectivités sur les postes de dépenses suivants :

- Réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques et de schémas directeurs d'aménagement lumière : prise en charge de 50% des dépenses, aide plafonnée à 150 000 €, lorsque plus de 3 000 points lumineux sont concernés ;
- Acquisition d'outils de suivi du parc d'éclairage : prise en charge à 50% des dépenses, aide plafonnée à 10 000 € ;
- Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets : prise en charge à 30% des dépenses, aide plafonnée à 40 000 € par groupement.

Ainsi, le SYDER pourrait percevoir un montant maximal de subvention de 112 000 €.

Le SYDER poursuit son objectif de maîtrise des consommations de son parc d'éclairage public : il s'est engagé dès 2021 dans une démarche performancielle de l'éclairage public visant à rénover massivement le parc d'éclairage public en le convertissant en LED et mettant en place un système de télégestion. A ce jour, 132 communes sont engagées dans la démarche, ce qui représente la conversion de près de 60 000 points lumineux et la rénovation de 3 300 armoires de commande.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, (Cf. délibération)

- ⇒ ***Autorise le Président à déposer au nom du SYDER un dossier de réponse au sous-programme « LUM'ACTE » pour répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public,***
- ⇒ ***Autorise le Président à signer tout document ayant trait à ce dispositif,***
- ⇒ ***Charge le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.***

COMPETENCE CHALEUR

- Remise gracieuse – non facturation de l’abonnement trimestriel pour un abonné de Saint-Martin-en-Haut (interruption de service)

Michel GOUGET, Vice-président au développement des énergies renouvelables indique que la chaufferie de SAINT-MARTIN-EN-HAUT et son réseau de chaleur fournissent de la chaleur à plusieurs abonnés et en particulier des riverains de la rue Vaganay.

Des habitants résidant au 10 bis rue Vaganay, à 69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT, (sous-station n° 14 - numéro d’abonné : 090601, ont sollicité un abonnement au service de la distribution publique de chaleur. Ils ont donc signé le règlement de service et les conditions particulières de raccordement le 25 mai 2021.

Par un mail du 29 avril 2022, ces personnes ont fait part au SYDER de leur mécontentement. En effet, raccordés en février 2022, ils n’ont pour autant pas eu de chauffage, ni d’eau chaude pendant 2 semaines consécutives, après l’intervention d’un technicien sur l’armoire électrique.

Suite à cette réclamation, il est proposé de ne pas lui faire payer la part abonnement (R2) soit, 300,82 € HT sur sa facture d’octobre 2022.

Michel GOUGET rappelle que seul le Comité syndical est compétent, par délibération, pour admettre ou rejeter partiellement ou en totalité une demande de remise gracieuse.

S’agissant d’une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérant à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de votants :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Nombre d’abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérant à la compétence optionnelle production et distribution de chaleur et de froid, à l’unanimité, autorisent le Président à effectuer une remise gracieuse d’un montant de 300,82 € HT sur la facture trimestrielle d’octobre 2022, aux abonnés résidant au 10 bis rue Vaganay au réseau de chaleur de SAINT-MARTIN-EN-HAUT. (Cf. délibérations)

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur et de froid » de la commune de Morancé

Michel GOUGET, Vice-président au développement des énergies renouvelables rappelle que selon l’article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales, une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d’électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la production et à la distribution publique de chaleur et de froid.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d’autorité organisatrice de la distribution publique d’électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l’éclairage public, la distribution publique de gaz, la production et distribution publique de chaleur et de froid, ou encore la mobilité propre.

Conformément à ces statuts, l’adhésion d’une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du Comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Il fait part de la demande de la commune de MORANCÉ relative à son adhésion à la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid ».

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « production et distribution de chaleur et de froid », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérant à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Michel GOUGET procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de votants :	22
Nombre de voix pour :	22
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérant à la compétence optionnelle production et distribution de chaleur et de froid, à l'unanimité, approuvent l'adhésion de la commune de MORANCÉ à cette compétence optionnelle. (Cf. délibérations)

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de Saint-Clément-les-Places

Sylvain SOTTON, Vice-président à l'électromobilité rappelle que l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que, depuis mai 2017, cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il rappelle au comité que, conformément à ces statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Il expose la demande de la communes de Saint-Clément-les-Places relative à son adhésion à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Cette adhésion se fait dans le cadre du plan de déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides mis en œuvre par le SYDER sur le territoire rhodanien et précise que, dans le cadre de ces adhésions, il n'y aura pas de biens mis à la disposition du SYDER par ces communes pour l'exercice de cette compétence, ni aucun contrat en cours dont le Syndicat devrait reprendre l'exécution.

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérant à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sylvain SOTTON procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de votants :	42
Nombre de voix pour :	42
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérant à la compétence optionnelle IRVE, à l'unanimité, acceptent l'adhésion de la commune de Saint-Clément-les-Places à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». (Cf. délibérations)

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Délégations de pouvoir du Comité au Bureau – modifications

Jules JOASSARD, Vice-président délégué à l'administration générale rappelle que la délibération n° CS_2021_072 du 28 septembre 2021 avait déjà modifié les pouvoirs au Bureau syndical. Toutefois, l'année 2022 a montré une très forte augmentation de l'activité du Syndicat induisant la nécessité d'actualiser encore la délibération afin de permettre de fluidifier les circuits de décisions et de diminuer les délais, dans un souci d'efficacité au bénéfice des communes.

Bien entendu, il sera rendu-compte régulièrement au Comité des décisions prises au titre de la présente délégation.

Les points énumérés ci-dessous sont donc ajoutés, dans chaque catégorie, aux délégations de pouvoir du Comité au Bureau syndical :

- Au titre des Finances :

- Décider de l'attribution de remises gracieuses dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 €,
- Décider de l'attribution de subventions dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée et selon les modalités de la convention y afférente,
- Autoriser le Président à voter les augmentations de capital des sociétés dont le SYDER est membre (ex : Société d'économie mixte...)

- Au titre des ressources humaines :

- Approuver toutes les mesures d'ordre interne et d'organisation,

- Au titre de la Régie Chaleur :

- Approuver après avis du conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière « les conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur » applicables aux usagers desservis pour chaque nouveau réseau de chaleur appartenant au Syndicat, ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées par avenant, et autoriser le Président à les signer,

Personne ne souhaitant prendre la parole, Jules JOASSARD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, (Cf. délibération)

⇒ **Abroge la délibération n° CS_2021_072 du 28 septembre 2021 portant délégations de pouvoirs du Comité au Bureau syndical,**

⇒ **Approuve les délégations de pouvoirs du Comité au Bureau syndical telles qu'énumérées ci-dessus.**

- Autorisation de signature et authentification des actes passés en la forme administrative

Jules JOASSARD, Vice-président délégué à l'administration générale expose que le SYDER peut faire procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments qui n'appartiennent pas nécessairement au domaine public des communes, ou dans certains cas, sur des bâtiments publics qui pourraient être vendus à un propriétaire privé. Dans ces cas-là, il convient de signer un bail emphytéotique.

Selon l'article 28 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière :

« Sont obligatoirement publiés au service chargé de la publicité foncière de la situation des immeubles :

1° Tous actes, même assortis d'une condition suspensive, et toutes décisions judiciaires, portant ou constatant entre vifs : (...)

b) Bail pour une durée de plus de douze années, et, même pour un bail de moindre durée, quittance ou cession d'une somme équivalente à trois années de loyers ou fermages non échus (...) ».

Le Président indique que par l'installation de panneaux photovoltaïques, le SYDER et la collectivité sont liés pour une durée supérieure à 12 ans, de sorte que le bail emphytéotique doit nécessairement être publié au service de la publicité foncière. Pour ce faire, le bail doit, soit être rédigé par un notaire qui se chargera de la transmission (étant entendu que cela a un coût), soit être authentifié comme « passé en la forme administrative ».

Il rappelle que conformément à l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales, il peut recevoir et authentifier des actes passés en la forme administrative et ayant la même valeur que les actes notariés et recevables, à ce titre, par les services de la publicité foncière.

Cette possibilité permet d'une part de procéder plus rapidement, et d'autre part de faire des économies substantielles.

Toutefois, il est rappelé que ce pouvoir est un pouvoir propre du Président et ne peut nullement être délégué de sorte que lorsqu'il est fait application de cette procédure, celui-ci ne peut, à la fois être signataire de l'acte à authentifier en tant que représentant de la collectivité, et personne en charge de l'authentification. Il convient donc d'autoriser certains vice-présidents à signer les baux emphytéotiques à venir.

Conformément au 2e alinéa de l'article L. 1311-13 précité, le Président propose donc au Comité syndical d'autoriser les Vice-présidents suivants à signer, en même temps que les co-contractants les baux emphytéotiques à venir :

- Monsieur Didier MOULIN, 2e Vice-président, et
- Monsieur Michel GOUGET, 3e Vice-président.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Jules JOASSARD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	124
Nombre de voix pour :	124
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à la majorité, (Cf. délibération)

- ⇒ ***Autorise Monsieur Didier MOULIN, 2e Vice-président, et Monsieur Michel GOUGET, 3e Vice-président à signer les actes passés en la forme administrative en même temps que les co-contractants,***
- ⇒ ***Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

- Organisation du comité syndical du 15 novembre 2022

Jules JOASSARD, Vice-président délégué à l'administration générale informe le Comité syndical que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose au Comité syndical que la prochaine assemblée délibérante du 15 novembre 2022 se réunisse sur le territoire de la Communauté de communes Saône Beaujolais, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Jules JOASSARD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	134
Nombre de voix pour :	134
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 15 novembre 2022 sur le territoire de la Communauté de communes Saône Beaujolais. (Cf. délibération)

QUESTIONS DIVERSES

Question de Monsieur Joesph VOLAY (Saint-Genis-L'Argentière)

Il demande d'où viennent les fonds de LUM'ACTEE.

Réponse du SYDER

Malik HECHAÏCHI répond qu'il s'agit d'un appel à projets national du Ministère de la Transition écologique.

Question de Monsieur Gaëtan LIEVRE (Ville-sur-Jarnioux)

Il remercie le Président d'avoir adressé un courrier au Préfet au sujet de la non distribution de subvention pour la performance énergétique.

Un autre sujet l'inquiète, il s'agit des décisions prises par l'Etat que l'on subit quelques décennies après, tel que l'arrêt du nucléaire. Qu'en sera-t'il de la décision de développer à fond l'installation de panneaux photovoltaïques qui sont fabriqués essentiellement en Asie. Le SYDER peut-il prévoir de faire un suivi de l'origine des panneaux tant au niveau des équipements publics installés et également d'avoir un accompagnement auprès des entreprises afin de surveiller la provenance des panneaux en privilégiant la France, plutôt que l'Asie.

Quant à l'éclairage public, il s'oppose à l'extinction nocturne sur sa commune.

Réponse du SYDER

Malik HECHAÏCHI répond qu'il préfère proposer des solutions alternatives à l'extinction, tel que l'abaissement. Le SYDER n'imposera jamais aux communes l'extinction nocturne. Les communes devront réfléchir à une solution afin d'éviter le plus possible des coupures d'électricité.

Pour répondre à son intervention sur le développement du photovoltaïque, il rappelle que la stratégie bas carbone de la France, c'est 1 600 Terawatt heure d'énergie, dont 400 d'électricité (25%). A horizon 2035, c'est environ 1 000 Terawatt heure d'énergie que l'on va devoir consommer, donc réduire la consommation. Pour réduire cette consommation, on va passer à 50% d'électrification ; ce qui ne pourra pas se faire que par les centrales. On va donc devoir développer ce type de solution. Il précise que les panneaux photovoltaïques installés par le SYDER ne proviennent pas de Chine, mais du marché européen et sur le marché français dans la mesure du possible.

SIGNATURE DE LA CONVENTION INTRACTING ENTRE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE SYDER

REMISE DES TROPHEES 2022

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 21 h 00.